

DOSSIER D'ATTRIBUTION

du label
Valais excellence

PHASE 2



LE LABEL
DES ENTREPRISES
PERFORMANTES
ET RESPONSABLES



qualité
partage
humain
environnement
nature
action
citoyenneté
responsabilité
innovation
bien-être
liberté
excellence
détente
diversité

PHASE 2 ATTRIBUTION DU LABEL



Seules les entreprises dont le dossier d'entrée en matière (phase 1) a été accepté par le comité de l'AEVEX peuvent poursuivre la démarche de certification (phase 2).

3

INTRODUCTION

Le label Valais excellence identifie les entreprises les plus citoyennes qui sont gérées selon les principes du développement durable et de l'amélioration continue. Porter le label doit permettre une différenciation et un meilleur positionnement au niveau concurrentiel.

Le label Valais excellence est une marque de garantie déposée auprès de l'Institut Fédéral

de la Propriété Intellectuelle (IPI). Pour pouvoir obtenir le droit de communiquer avec le label Valais excellence et dans le but de préserver un niveau élevé de qualité, votre entreprise doit démontrer la cohérence entre ses valeurs et celles du label Valais excellence.

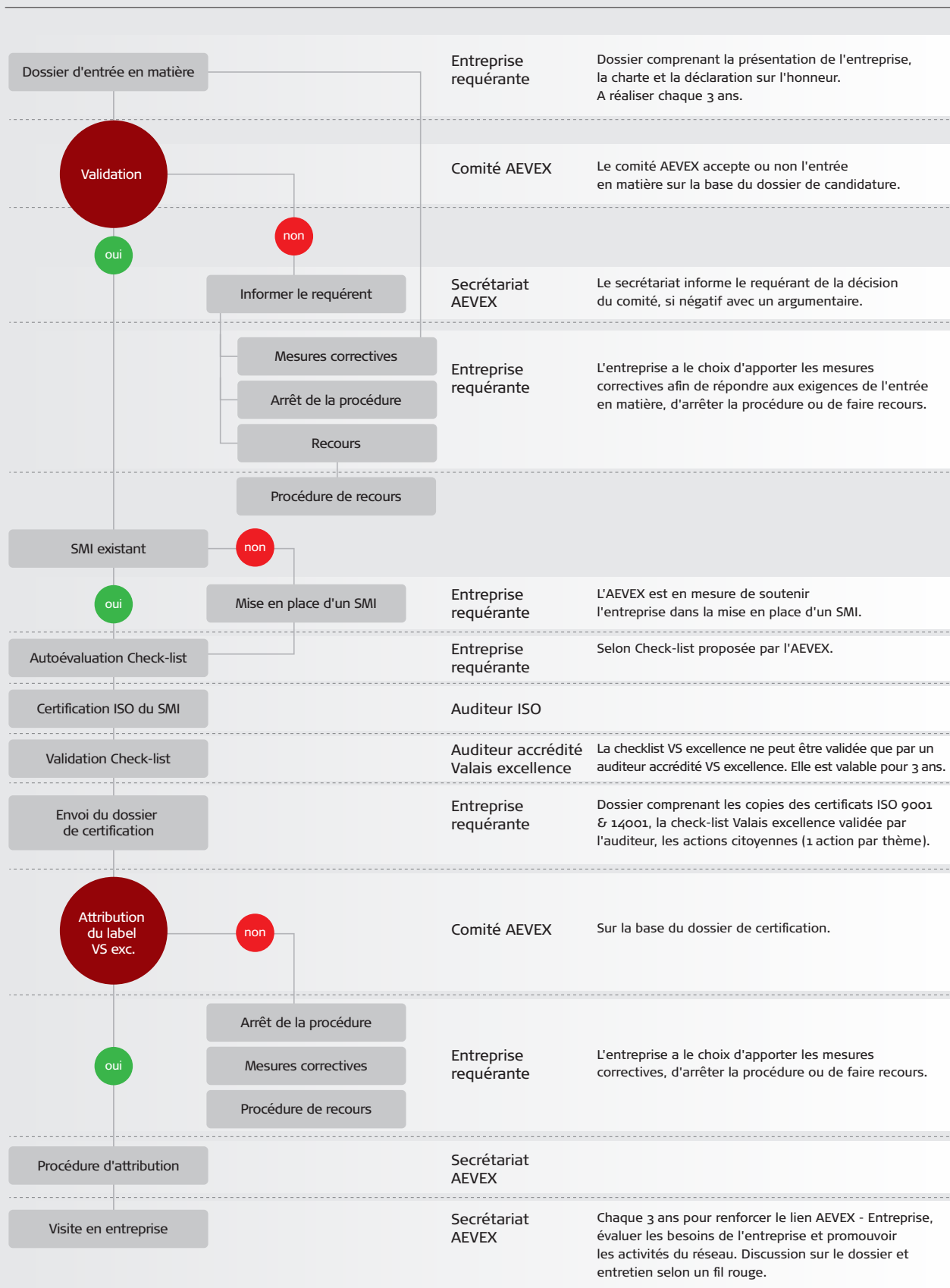


EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU LABEL VALAIS EXCELLENCE

- Avoir son siège social en Valais
- Générer de la valeur ajoutée pour le canton grâce à une organisation qui privilégie des fournisseurs valaisans et la création de postes de travail en Valais*
- S'engager formellement pour le développement durable
- Respecter les lois et règles de l'art et signer la déclaration sur l'honneur de Valais excellence
- Démontrer son engagement sur les valeurs du label par des actions citoyennes
- Auto évaluer la performance de l'entreprise en terme de management durable, au moyen de la check-list Valais excellence
- Avoir mis en place un système de progrès et de management durable (ISO 9001 & 14001)
- Etre membre de l'Association des entreprises Valais excellence
- Respecter le règlement d'usage de la marque de garantie Valais excellence

* Les entreprises dont **seuls** les postes de vente et d'acquisition de marchés sont localisés en Valais ne répondent pas à ce critère. Nous prenons également en considération la localisation des postes de management (finance, marketing, etc.) de l'entreprise qui devraient être en Valais.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU LABEL VALAIS EXCELLENCE



2

SYSTÈME DE MANAGEMENT CERTIFIÉ

Une entreprise désireuse d'obtenir le label Valais excellence doit impérativement avoir mis en place un système de progrès et de management durable certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Ces exigences sont le fondement du label Valais excellence.

Le système de management intégré doit être certifié par un organisme de certification neutre et indépendant, accrédité par *l'Association des entreprises Valais excellence* et répondant aux exigences de la norme ISO 17021

L'entreprise transmet à Valais excellence les copies des certificats ISO 9001 & 14001. Le rapport d'audit rédigé par l'auditeur ne doit pas être transmis à l'Association des entreprises Valais excellence.

La perte des certifications ISO 9001 & 14001 entraîne automatiquement la perte du label Valais excellence.

3

AUTOÉVALUATION CHECK-LIST VALAIS EXCELLENCE

L'entreprise candidate à la certification Valais excellence s'engage à s'auto-évaluer au moyen de la check-list Valais excellence en annexe afin de démontrer la cohérence entre les valeurs véhiculées par le label et les valeurs de son entreprise.

Lors de votre audit de certification ISO (ou lors de l'audit de renouvellement), l'auditeur accrédité Valais excellence valide l'auto-évaluation de la check-list Valais excellence ainsi que votre engagement au travers des actions citoyennes.

4

VOS ACTIONS CITOYENNES LIÉES À VALAIS EXCELLENCE

Sur la base de la check-list Valais excellence annexée, veuillez sélectionner et détailler **au minimum 1 mesure pour chaque domaine (économie, social, environnement)** ainsi que le monitoring s'y référant (indicateur, cible et valeur).

ÉCONOMIE

1 mesure économique qui permettra de vérifier vos attachements au Valais (choix des fournisseurs, implication en Valais etc).

Mesure 1:

Monitoring:

SOCIAL

1 mesure sociale qui permettra de vérifier l'engagement de votre entreprise envers ses collaborateurs, mais également l'engagement de l'entreprise pour une amélioration de la performance sociale du Valais.

Mesure 1 :

Monitoring:



ENVIRONNEMENT

1 mesure environnementale qui permettra de vérifier que la dimension environnementale est présente dans toutes les réflexions de l'entreprise, au-delà des exigences de la norme ISO 14001.

Mesure 1:

Monitoring:

Nom:

Prénom:

Réalisé le:



FINALISATION

ENVOI DU DOSSIER DE CERTIFICATION

Le dossier de certification dûment rempli est à envoyer à l'Association des entreprises Valais excellence (AEVEX) par mail :

- info@valais-excellence.ch

Toutes les informations transmises à l'Association des entreprises Valais excellence dans le cadre de ce dossier seront traitées de manière confidentielle et ne seront destinées qu'au traitement du dossier au sein du comité de l'AEVEX.

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Pour la phase « Attribution du label » (phase 2)

- Vos actions citoyennes (1 par domaine)
- Copie des certificats ISO 9001 & 14001 (pas les rapports de l'auditeur !)
- Check-list Valais excellence validée par un auditeur accrédité Valais excellence

DOCUMENTS ASSOCIÉS

- Check-list Valais excellence
- Règlement d'attribution du label Valais excellence

[ENVOYER LE FORMULAIRE](#)